

le gouvernement de la Colombie-Britannique a, jusqu'à présent, affectées à cet objet, seront de temps à autre transférées par le gouvernement local au Gouvernement fédéral au nom et pour le bénéfice des sauvages, sur demande du Gouvernement fédéral; et dans le cas où il y aurait désaccord entre les deux gouvernements au sujet de la quantité des étendues de terre qui devront être ainsi concédées, on devra en référer à la décision du Secrétaire d'Etat pour les colonies.

Voyons maintenant quelle était la nature d'une telle politique coloniale. Dans les autres parties du Canada, la politique du Dominion cherchait la concentration des Indiens sur des réserves, tandis que la colonie de la couronne, tout en accordant des réserves aux Indiens qui les demandaient, semblait tendre vers le but exactement opposé. La politique coloniale a été tout d'abord inaugurée sous les auspices du gouvernement impérial de 1858, date de fondation de la colonie de la couronne. D'après cette politique, les Indiens étaient invités à se mêler et à vivre au milieu de la population blanche dans le but de les détacher peu à peu de la vie sauvage et de les conduire doucement, par l'exemple et les préceptes, à adopter des habitudes de paix, d'honnêteté et de travail. Tout en reconnaissant que cette manière d'agir serait accompagnée de maux bien connus, on pensait néanmoins que, avec le temps, les défauts disparaîtraient devant l'application de mesures appropriées.

Le système de faire des dons aux tribus indigènes n'était pas un des traits de la politique coloniale. On l'a suivi plutôt pour se plier à la situation indienne que dans l'idée d'accomplir quelque chose de bon. Cette pratique était tolérée plutôt qu'encouragée, car elle était en opposition au principe général de l'assimilation de la race indigène et de la race civilisée, ainsi que du traitement de l'Indien comme citoyen qui devait s'ensuire. On a fait prendre aux Indiens des habitudes de confiance en eux-mêmes et on leur a fait comprendre les avantages du travail bien dirigé. A cette époque, la main-d'œuvre était rare et fort demandée. Les Indiens sont devenus industriels, travailleurs, et se sont employés dans presque toutes les branches de la vie industrielle et domestique.

L'administration des lois criminelles traitait l'Indien et le blanc sur le même pied.

C'est là une esquisse rapide de la politique indienne de la colonie de 1858 à 1871. Cette politique était basée sur le large prin-

cipe de traiter l'Indien comme un concitoyen. Ce principe était du moins élevé et digne d'une humanité éclairée. Il avait ses déboires, mais aussi ses récompenses car, grâce à son influence, la colonie se trouva donner à la Confédération une nation de 40,000 Indiens dont beaucoup étaient encore sauvages, mais qui tous étaient loyaux, paisibles, contents et, dans bien des cas, honnêtes et travailleurs.

Parlons maintenant de la politique agraire qui a existé pendant ces treize années, car une étude de cette question est absolument essentielle à l'heure actuelle. Comme tout à l'heure, je vais citer le mémoire préparé par l'honorable J. W. Trutch, premier lieutenant-gouverneur de la Colombie-Anglaise dans lequel, peu de temps après sa nomination, il dit en parlant des Indiens ;:

De fait, les Indiens ont été considérés comme les pupilles de la Couronne et, dans l'exécution de cette tutelle, le Gouvernement a, chaque fois que c'était dans l'intérêt des Indiens, mis de côté des parties de terres de la Couronne qu'on jugeait proportionnées et amplement suffisantes aux besoins de chaque tribu. Ces réserves indiennes sont détenues en fiducie par le Gouvernement pour l'usage entier et le bénéfice des Indiens qui les habitent, mais le titre des Indiens au fief des terres publiques ou à aucune partie d'icelles n'a jamais été reconnu par le Gouvernement qui, au contraire, l'a toujours nié distinctement. Jamais aucune entente spéciale n'a été passée avec aucune des tribus du continent pour l'extinction de ses réclamations, mais ces réclamations ont été considérées comme pleinement satisfaites par le don à chaque tribu d'étendues suffisantes de terres pour l'agriculture ou les pâturages à mesure que les besoins d'établissement du pays semblaient le demander.

Il ajoute, en parlant de ce qui s'est passé dans l'ancienne colonie de l'île de Vancouver :

En 1850 et 1851, peu de temps après que la compagnie de la baie d'Hudson eut établi un poste, à Victoria, et reçu de la Couronne la concession de toute l'île de Vancouver avec plein pouvoir d'administration, son agent, le gouverneur Douglas, conclut une entente avec les diverses familles d'Indiens occupant la partie du sud-est de l'île, en vue de l'abandon de leur réclamation à la possession de la région entourant le Fort-Victoria, en retour d'un certain nombre de couvertures et autres articles qu'il leur offrirait, mais, si je comprends bien, on fit ces cadeaux dans le but d'assurer des relations amicales entre ces Indiens et la colonie de Victoria, alors à son début, et non pas assurément en reconnaissance d'aucun titre général pour les Indiens aux titres qu'ils occupaient.

Les autorités impériales semblent avoir approuvée l'opinion du lieutenant gouverneur, puisque, un peu plus tard, quand le gouverneur Douglas s'est adressé au gouvernement britannique pour qu'il lui con-